

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nadine Zeyl

<https://www.cadre21.org/membres/dd7a85eddd99816932427ab1>

Date d'obtention : 2021-05-04 15:55:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance d'agir rapidement. Si c'est un acte malveillant, de ne pas poser de questions, mais de confisquer le cellulaire et appeler la police aussitôt que possible.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens plus confiante dans ma façon d'agir. Si les démarches sont prises rapidement, on peut éviter que la situation se détériore. Je suis plus capable d'expliquer aux jeunes les conséquences criminelles des sextos.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder le contenu en question. Ne jamais poser de questions lorsque c'est un acte malveillant. De confisquer l'appareil toute de suite quand il s'agit d'un acte malveillant. De ne jamais juger les élèves.